

DEPARTEMENT DORDOGNE

Commune de BOURGNAC

Séance du mercredi 25 novembre 2020

Date de la convocation: 19/11/2020

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert AYMARD,

Présents : 8

Présents : Robert AYMARD, Jean -Claude LOISEL, Jean-Paul PAPELIER, Sylvie BEGUIER, Murielle POMMIER, Henri RUHER, Jean-Christophe SIMONET, Monique TESSON

Votants: 10

Représentés: Serge GISSE, Romain MISSEGUE

Excusés:

Absents: Erick CANTELAUBE

Secrétaire de séance : Sylvie BEGUIER

Objet: Lotissement La Caze - Prix de vente et TVA sur marge - 2020_052

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réalisation d'un lotissement est soumis à TVA. La vente des lots est soumise à TVA sur marge.

Le calcul se fait de la façon suivante :

(prix de vente- prix d'achat) ; résultat divisé par 120 et mutiplié par 20.

Le conseil municipal vote le prix des lots et le montant de la TVA sur marge

Montant de la TVA sur la marge pour les lots où un compromis de vente est en cours :

Lot 5 : prix 22000 € ; TVA 3381.88 €

Lot 4 : prix 20000 € ; TVA 3091.71 €

Lot 7 : prix 20000 € ; TVA 3079.57 €

Lot 8 : prix 20000 € ; TVA 3079.57 €

Pour les autres lots mis en vente les prix ont été revus

Lot 6 : prix 25000 € ; TVA 3903.20 €

Lot 3 : prix 22000 € ; TVA 3398.52 €

Lot 2 : prix 22000 € ; TVA 3440.81 €

Lot 1 : prix 22000 € ; TVA 3413.60 €

Fait et délibé les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Robert AYMARD